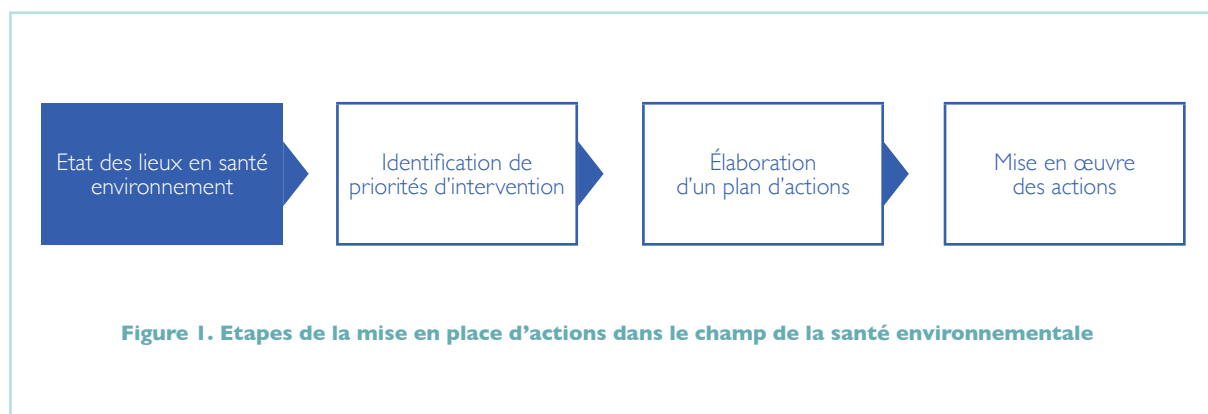


L'état des lieux en santé environnementale

Réaliser un état des lieux en santé environnementale consiste à dresser un portrait global d'un territoire intégrant des éléments sur la santé de la population en lien avec l'environnement. L'état des lieux intègre à la fois des éléments objectifs (indicateurs statistiques, documentation) et subjectifs (expérience et perceptions des élus et des acteurs de terrain) sur la situation du territoire et ses ressources. Il peut traiter de la santé environnementale dans son ensemble, ou être centré sur une thématique particulière (exemple : la qualité de l'air intérieur).

La place de l'état des lieux dans la démarche de projet en santé environnementale

L'état des lieux n'est pas une finalité en soi : il est intégré à une démarche plus globale de développement de projet. L'état des lieux constitue la première étape de ce processus : il sera suivi de l'identification de priorités d'intervention, de l'élaboration d'un plan d'actions et la mise en œuvre des actions. (Figure 1). Toute démarche nécessite la mise en place d'un comité de pilotage et d'une équipe projet.



Intérêt de la réalisation d'un état des lieux en santé environnementale

L'état des lieux constitue un outil d'aide à la décision pour les élus et les acteurs de terrain, car il peut les aider à :

- ▶ Mieux appréhender les spécificités, enjeux et besoins de leur territoire ;
- ▶ Identifier des groupes de population ou des territoires particulièrement fragiles, qui doivent être ciblés en priorité par des actions ;
- ▶ Identifier les ressources et acteurs qui pourront être mobilisés lors de la phase de mise en œuvre ;
- ▶ Identifier et mettre en œuvre des actions répondant à ces besoins ;
- ▶ Garantir une meilleure adhésion, mise en œuvre et in fine efficacité du plan d'actions.